ENTRETIEN DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

DELPHIN COMPACT

➢ Description du dispositif

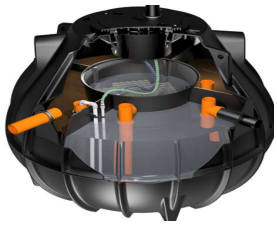

Le système DELPHIN COMPACT est une microstation à cultures fixées. Constitué d'une seule cuve (2 cuves pour le modèle 12 EH), il comprend :

- deux compartiments de prétraitement (décanteurs primaires dans laquelle s'accumulent les boues),
- 1 compartiment comprenant le réacteur biologique (traitement des effluents grâce à l'apport d'oxygène)
- un compartiment de clarification.

➢ Entretien et maintenance du système

L'entretien du système d'assainissement non collectif est important pour lui garantir une durée de vie optimale et éviter tout dysfonctionnement ou panne.

Les conditions d'entretien et de maintenance de votre installation sont présentées de manière détaillée dans le **guide utilisateur** qui vous a été remis par votre installateur.

Vidange des boues →

Lorsque la hauteur de boues dépasse 30% du volume utile du décanteur, **environ tous les 14 mois (modèle 4 EH), tous les 9 mois (modèle 6 EH), tous les 4 mois (modèle 8 EH), tous les 9 mois (modèle 6 EH).**

Contactez votre SPANC s'il dispose d'un service d'entretien
OU BIEN contactez un vidangeur de votre choix.

Un décanteur non vidangé risque de provoquer un entrainement de particules dans le rejet (mauvaise qualité du rejet) et un colmatage prématuré du système d'évacuation des effluents.

Entretien et maintenance de la filière →

- **Tous les jours** : vérifier le tableau de commande (témoin d'alarme) pour s'assurer que la microstation fonctionne bien. **Toutes les semaines** : relever le compteur horaire de fonctionnement. **Tous les mois** : vérifier le bon écoulement des eaux, le fonctionnement de l'aération et de la recirculation, qu'il n'y a pas de boues à la surface du décanteur.
- **Prévoir le remplacement de pièces d'usure :** diffuseurs (tous les 8 à 12 ans), pièces électriques (>15 ans), membranes/valves surpresseur (~ 18 mois), filtre surpresseur.

SI VOUS SOUHAITEZ UN CONTRAT D'ENTRETIEN ANNUEL DE VOTRE DISPOSITIF, RENSEIGNEZ-VOUS AUPRES DE VOTRE INSTALLATEUR (COUT : 150 A 200 €/ AN) Contrat de maintenance recommandé. La garantie Constructeur fonctionne si l'entretien est réalisé par du personnel qualifié.

➢ Conseils et recommandations

Il est conseillé de surveiller régulièrement l'ensemble des équipements. Cette simple surveillance visuelle, qui prend 10 minutes, permet de vérifier le bon fonctionnement de votre filière et de détecter très rapidement un dysfonctionnement ou une panne. **Un contrat annuel d'entretien et de maintenance est recommandé.**

Vérifiez le bon écoulement des effluents, l'absence d'eaux stagnantes et le bon fonctionnement du bullage dans la cuve de traitement. Assurez-vous qu'il n'y a pas d'odeurs anormales. Contrôlez l'aspect visuel du rejet ; un rejet trouble ou contenant beaucoup de particules en suspension peut être le signe d'un dysfonctionnement.

Pour vous aider :

- Si vous constatez des dysfonctionnements de votre assainissement individuel, contactez votre installateur et/ ou le SPANC.
- Pour tout renseignement sur votre filière ou sur les conditions de son entretien et sa maintenance, contactez votre S.P.A.N.C.

ASSOCIATION DES TECHNICIENS DE SERVICES PUBLICS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DES PYRENEES ATLANTIQUES
ATANC 64

PYRENEES ATLANTIQUES
LE DEPARTEMENT

CARNET D'ENTRETIEN

Vidange des boues

Date de la vidange	Prestataire

Pensez à garder le bon de vidange qui vous sera fourni par le prestataire, il vous sera demandé par le SPANC lors du contrôle de l'installation

Entretien du système

Date de l'intervention	Opérations effectuées

Observations

……
……
……
……
……